

CHARTRE ICOMOS - PRINCIPES POUR L'ANALYSE, LA CONSERVATION ET LA RESTAURATION DES STRUCTURES DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL

Adoptés par la 14^{ème} Assemblée Générale de l'ICOMOS à Victoria Falls, Zimbabwe, Octobre 2003

PRINCIPES GENERAUX

BUT DU DOCUMENT

Les édifices anciens par leur nature (matériaux et mises en œuvre) imposent des démarches particulières pour le diagnostic et la restauration qui limitent l'application des normes légales et de construction applicables

Des recommandations ne sont pas seulement souhaitables, elles sont nécessaires afin de garantir que les procédures relatives à la restauration des structures soient adaptées au contexte rationnel, scientifique et culturel.

Les "PRINCIPES" présentés dans ce document, qui seront suivis de directives, constituent la première étape vers la préparation des recommandations, instrument indispensable pour tous les intervenants de la conservation et de la restauration des structures.

Les directives sont disponibles en anglais dans un document séparé.

1. CRITÈRES GÉNÉRAUX

- 1.1. La conservation, le renforcement et la restauration des structures du patrimoine architectural requièrent une approche pluridisciplinaire.
- 1.2. Par respect envers chaque culture; le patrimoine doit être étudié dans son contexte culturel, par conséquent la valeur et le niveau d'authenticité ne sont pas déterminés par des critères universels.
- 1.3. La valeur d'un édifice historique n'est pas limitée à la perception que l'on a de celui-ci. Elle dépend de l'intégrité de toutes les parties qui le composent. Par conséquent la suppression de structures internes pour ne maintenir que les façades devra toujours être évitée.
- 1.4. Si des changements d'usage ou de fonction sont garants d'une meilleure conservation et de l'entretien du patrimoine, les exigences de la conservation et les conditions de sécurité doivent être soigneusement prises en compte.
- 1.5. La conservation ou la restauration des structures du patrimoine architectural n'est pas une fin en soi, c'est un moyen au service d'un objectif plus large: la pérennité de l'édifice dans sa globalité.

- 1.6 Les structures historiques, en raison de leur histoire souvent complexe, nécessitent la mise en œuvre d'études et de projets suivant des phases précises, comme dans la médecine: l'anamnèse, la thérapie et le contrôle. A chaque phase correspond la recherche appropriée pour la collecte des données et des informations pour identifier les causes des désordres, pour déterminer le choix des mesures à prendre, et pour contrôler ensuite leur efficacité. Afin que l'impact sur le patrimoine soit minimal il faut employer les ressources disponibles d'une manière rationnelle. Il est généralement nécessaires que ces étapes se succèdent dans un processus itératif.
- 1.7 Aucune action ne doit être entreprise sans avoir préalablement évalué les effets négatifs sur l'édifice historique, excepté dans le cas où des mesures urgentes de sauvegarde sont nécessaires pour empêcher un effondrement imminent de la structure (p.ex. après des dommages sismiques); néanmoins ces mesures ne doivent pas changer la structure d'une manière irréversible.

2. RECHERCHE ET DIAGNOSTIC

- 2.1 En général une équipe pluri-disciplinaire, composé selon le type et l'échelle du problème, devrait être constitué dès la première phase de l'étude - comme dans le relevé préalable du site et dans la préparation du programme d'investigations.
- 2.2 Les données et les informations peuvent être étudiées une première fois d'une manière approximative afin d'établir un plan d'action approprié au problème réel de la structure.
- 2.3 Une compréhension claire de la typologie, du comportement, des performances des structures et des caractéristiques des matériaux est nécessaire dans l'exercice de la conservation. La connaissance de la conception originelle des structures, des techniques employées lors de la construction, des transformations, des phénomènes vécus, et de leur état actuel est essentielle.
- 2.4 Les structures des vestiges archéologiques posent des problèmes particuliers car elles nécessitent des interventions de stabilisation pendant les phases d'excavation quand la connaissance est encore incomplète. Le comportement structurel d'une construction en cours de fouille peut être complètement différent d'une construction exposée. Ainsi les projets d'interventions et les solutions adoptées peuvent être différents afin de ne pas compromettre l'aspect, l'apparence et l'usage de la construction.
- 2.5 La conservation des structures du patrimoine bâti requiert simultanément des analyses qualitatives et quantitatives. Les premières sont fondées sur l'observation directe des désordres et de la dégradation des matériaux. Elles s'appuient sur les recherches historiques et archéologiques. Les secondes concernent essentiellement les tests spécifiques, le suivi des données et l'analyse des structures
- 2.6 Avant de prendre une décision concernant une intervention sur des structures il est indispensable de déterminer les causes des désordres, et ensuite d'évaluer le niveau de sécurité de la structure.
- 2.7 L'évaluation du niveau de sécurité (qui est la dernière étape dans le diagnostic ou le besoin de traitements est effectivement déterminé) doit tenir compte des analyses quantitatives et qualitatives et de l'observation directe, des recherches historiques, de la modélisation mathématique le cas échéant et, en tant que besoin des résultats expérimentaux.
- 2.8. Le plus souvent l'application de coefficients de sécurité conçus pour les ouvrages neufs conduit à des mesures excessives, inapplicables pour les édifices anciens. Des analyses spécifiques devront alors justifier de la diminution des niveaux de sécurité.
- 2.9 Toutes les informations sur la documentation réunie, sur le diagnostic, sur l'évaluation de la sécurité et sur les propositions d'intervention doivent être consignées dans un rapport de présentation explicite.

3. LES REMÈDES ET LE CONTRÔLE

- 3.1 La thérapie représente le champ des actions exercées sur les causes profondes des désordres, et non sur les symptômes.
- 3.2 La meilleure thérapie pour la conservation est l'entretien préventif.
- 3.3 La compréhension de la signification de la structure, et l'évaluation de son niveau de sécurité conditionnent les mesures de conservation et de renforcement.
- 3.4. Aucune action de doit être entreprise sans que son caractère indispensable n'ait été démontré.
- 3.5 Les interventions doivent être proportionnées aux objectifs de sécurité fixés et être maintenues au niveau minimal garantissant stabilité et durabilité avec le minimum d'effets négatifs sur la valeur du bien considéré.
- 3.6 La conception du projet d'intervention sera toujours fondée sur une bonne connaissance des causes des désordres et de la dégradation.
- 3.7 Le choix entre les techniques "traditionnelles" et les techniques "innovantes" doit être fait au cas par cas, en donnant la préférence aux techniques les moins envahissantes et les plus respectueuses des valeurs patrimoniales, tenant en compte les exigences de sécurité et de durabilité.
- 3.8. Parfois les difficultés rencontrées pour le contrôle des véritables niveaux de sécurité et les résultats positifs de l'intervention peuvent conduire à recourir à une démarche progressive, en commençant à un niveau minimum, et en adoptant ultérieurement une série des mesures supplémentaires ou correctives.
- 3.9 Les mesures choisies doivent être réversibles autant que possible, de telles sorte que, si de nouvelles connaissances le permettent, des mesures plus adéquates puissent être mises en oeuvre. Si les mesures ne peuvent être réversibles, on doit s'assurer que des interventions ultérieures puissent encore intervenir.
- 3.10 Tous les matériaux utilisés pour les travaux de restauration, particulièrement les nouveaux matériaux, doivent être testés de manière approfondie et apporter les preuves non seulement de leurs caractéristiques mais également de leur compatibilité avec les matériaux d'origine, afin d'éviter les effets secondaires non souhaitables.
- 3.11 Les qualités intrinsèques d'une structure et de son environnement, dans son état premier ou modifié à son avantage par l'histoire, doivent être conservées.
- 3.12 Chaque intervention doit autant que possible respecter le concept originel, les techniques et la valeur historique des états précédents de la structure et en laisser des traces reconnaissables pour l'avenir.
- 3.13 L'intervention doit être le résultat d'un projet d'ensemble intégré qui permettra de donner une échelle de valeurs aux éléments architecturaux, structuraux et fonctionnels.
- 3.14 La dépose ou l'altération de matériaux historiques ou de caractéristiques de l'architecture doivent être évités autant que possible.
- 3.15 On choisira toujours de réparer plutôt que de remplacer les parties détériorées des structures anciennes.

- 3.16 Les imperfections et altérations non réversibles devenues parties intégrantes de l'histoire de la structure doivent être maintenues lorsqu'elles ne compromettent pas les exigences de sécurité.
- 3.17 Le démontage et la reconstruction doivent être considérés comme des interventions exceptionnelles résultant de la nature des matériaux et de la structure, dans le cas où la conservation avec d'autres moyens est impossible ou nuisible.
- 3.18 Les mesures de sécurité employées lors des interventions doivent clairement montrer leur objectif et leur fonction, sans causer de dommages à la valeur de l'objet traité.
- 3.19 Chaque proposition d'intervention doit être accompagnée d'un programme de contrôle à mettre en œuvre, autant que possible, quand les travaux sont en cours d'exécution.
- 3.20 Les interventions qui ne peuvent faire l'objet de contrôle pendant leur exécution sont interdites.
- 3.21 Chaque intervention sur les structures doit être accompagnée de mesures de contrôle pendant sa mise en œuvre puis sur le long terme pour s'assurer de son efficacité.
- 3.22 Toutes activités de contrôle et de suivi doivent être documentées comme faisant partie de l'histoire de la structure.